

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

LETTRES D'UN ECCLÉSIASTIQUE CANADIEN,  
voyageant à l'étranger,  
ADRESSÉES À SON FRÈRE, DE QUÉBEC.  
*Suite et fin.*

Milan occupe une bien belle place dans l'histoire; on sait sa puissance antique, ses triomphes et ses malheurs. Elle fut le siège des Empereurs Romains pendant un assez long-temps; c'est là que fut rendu, par Constantin le fameux décret qui permit pour la première fois à tout l'empire romain le libre exercice du christianisme. C'est là aussi que la religion honorée par les vertus sublimes de St. Ambroise, vit toute la grandeur impériale fléchir le genou devant elle: Thiodose, coupable de la mort de tous les habitants de Thessalonique, veut entrer dans l'église un jour de fête; Ambroise se présente à sa rencontre et lui en interdit l'entrée. L'église où la religion exerça un si bel empire sur le maître du monde, existe encore. Je l'ai visitée avec un vif intérêt; mes yeux se sont fixés attentivement sur la porte, devenue un grand miracle, trop petite pour donner passage à celui devant lequel se courbait l'univers entier. Grand Augustin! là aussi ton nom me revient tout vif à la mémoire; c'est dans ce temple que tu entras criminel, impudique, hérétique, infidèle, pour en sortir, grâce à la douce et persuasive éloquence d'Ambroise, un homme tout nouveau, pur, pieux et fidèle. Oh! oui je l'ai vue, la chaire d'où fut lancé le trait de lumière qui, pénétrant jusqu'au fond de l'âme du fils de Monique, en chassa à jamais les ténèbres, qu'avaient amassés l'impureté et sa digne compagne, l'erreur. Je n'oublierai jamais l'intérêt que m'a offert la visite de cette église et la cathédrale portant le vocable de St. Charles Borromée! Quelle merveille ne présente-t-elle pas à l'admiration du voyageur amateur de l'art? Pas une seule partie qui ne soit grandiose, depuis le pavé jusqu'à l'extrémité supérieure de la plus haute des flèches, l'œil ne découvre que du marbre blanc. Le ciseau de l'artiste a su lui donner des formes infinies, formes toutes belles et étonnantes d'élégance, le gothique y est au parfait; il y est accompagné des ornements qu'il réclame rigoureusement pour être sans défauts; déjà il compte 4000 statues; l'ouvrage fini, il en comptera 6000. Les effices du Dôme de Milan sont annoncées par le son de trois cloches dont la plus petite est de 10,000 livres pesant! la seconde de 15,000, la grosse de 25,000. L'impression vive des beautés d'art que l'âme y ressent s'efface toutefois en présence de la chaise de St. Charles Borromée, placée dans une chapelle souterraine, pour faire place à un sentiment profond de piété, de dévotion. Le corps de ce grand saint est conservé entier; le jour que je suis descendu dans ce sanctuaire, on y tenait exposé une de ses dents; pour le corps, il n'est visible qu'un jour de sa fête et pendant l'octave qui la suit. Rien de plus riche que la chaise et la chapelle; l'or y est prodigué à pleines mains.

La chapelle est haute de 8 pieds, large d'autant, longue de 24, pavée de marbre, tapissée de drap d'or avec des baguettes et des tringles d'argent pur et très bien poli, un devant d'autel d'argent massif, ainsi que le gradin sur lequel est étendu le corps du saint Cardinal, revêtu de tous ses ornements pontificaux, ayant même une croix à côté de lui, le tout renfermé dans une chaise de crystal à barreaux d'argent; de sorte que l'on peut mesurer la longueur du corps dont il n'y a néanmoins de découvert que la partie de la face qui est au-dessous de la mitre.

Milan est riche et plein de curieux; il n'a dépendu que de moi d'y faire grande fortune, avec mon compagnon, et comment? vas-tu me dire. Par un moyen un peu nouveau pour moi, je l'avoue, et cependant très simple. Voici mon histoire. J'étais occupé à visiter avec mon compagnon les principales églises de la ville; un guide nous accompagnait. Forcé nous étâmes, pour nous rendre d'un lieu à un autre, de passer par les rues; mais voilà que les regards se tournent vers nous; on nous fixe attentivement; partout des yeux perçants; la curiosité paraît à son comble. D'abord nous n'avons à lutter qu'avec des regards; et cette lutte nous semble assez facile à soutenir; mais voici qui est le plus sérieux; des enfants nous suivent, nous environnent; nous sommes devenus pour le coup, de vrais objets de curiosité; une pensée alors me vient à l'esprit; n'avons-nous pas l'air d'animaux rares qu'on mène par les rues d'une ville, me dis-je à moi-même? jamais ménagerie ne fut plus intéressante; nous intéressons plus le public que ne le firent à Québec les bêtes qu'on y offrit en exhibition, il y a quelques années. Que faire? ne nous sera-t-il pas possible de faire le métier de bêtes, et de nous faire voir à prix d'argent. Je parie que nous serions fuites; la curiosité est trop ardente, rien ne peut douter. Je vais donc communiquer ma pensée à mon com-

pagnon et l'engager à faire la bête avec moi, lorsqu'un éclat de rire parti du milieu de la troupe des gamins qui nous assiége, me rend complètement muet; je ne vois plus qu'eux, il semble que le nombre s'en accroît continuellement, et que dans quelques instants, nous serons étouffés par la foule insolente qui accourt de toutes parts. Plus de pensée de fortune, je l'efface de mon esprit, plus encore cependant par un sentiment de grandeur d'âme que celui de la crainte; je dédaigne de m'enrichir par une voie si ignoble. Je veux fuir au logis; et mes pas m'y conduisent avec rapidité. La honte perce dans toute ma personne; mon visage en est devenu un éclatant miroir. Je suis comme un misérable qui a fait un mauvais coup, pour me dérober à des regards qui me semblent autant de traits de feu. Enfin j'atteins mon hôtel, et, en y arrivant rien de plus pressé pour moi que de dépouiller l'objet qui m'a attiré un si beau triomphe, cet objet, veux-tu le connaître? cet objet n'est rien autre que ma soutane avec mon rabat. Comme à Milan le clergé ne la porte pas, on ne l'y voit toujours qu'avec étonnement. Voilà tout simplement la cause de la plus grande honte que j'aie jamais éprouvée dans ma vie: pour ne plus m'exposer à goûter d'un mets si peu délicat, j'ai pris le parti d'endosser de rechef l'habit séculier, pour ne le plus porter qu'à bonne enseigne.

Vérone a présenté dimanche dernier un beau spectacle à ses habitants et aux nombreux étrangers accourus de tous côtés pour en jouir, je veux parler d'une fête militaire qui y a été donnée dans la campagne voisine de la ville; ce devait être la fin de la grande manœuvre qui durait depuis 15 jours. En cette circonstance solennelle, se sont trouvés sur la place d'armes environ 30,000 hommes, tant de cavalerie que d'infanterie, la messe y a été dite au son du canon. Treize bandes de musique y ont joué maints airs choisis. Dans l'après-midi s'est faite une ascension acrostatique au milieu de l'amphithéâtre, mais il est fâcheux que l'ascension n'ait pas réussi. L'aéronaute n'a pu, placé qu'il était dans son ballon, s'élever au-dessus des murs de l'édifice où se donnait le spectacle. Il a failli tomber victime de la colère publique: une émeute s'est élevée; les troupes ont été appelées; il est assez probable qu'à la fin elles auront fait usage de la force coercitive, pour dissiper la foule. Cet amphithéâtre, soit dit en passant, est admirablement beau; c'est l'ouvrage des anciens romains; l'empereur Trajan y a assisté à des jeux donnés en l'honneur de son épouse qui était Véronaise, l'édifice a la forme ovale et contient assez de sièges pour que 50,000 personnes puissent facilement y prendre séance.

Me voici aujourd'hui, cher frère, à Padoue: le nom seule de Padoue ne doit-il pas inspirer du respect et un vif intérêt? puisque c'est là que se conserve le corps de St. Antoine dit de Padoue? Oh! avec quelle satisfaction j'ai dit la messe dans son église, et ai visité ses reliques précieuses! J'ai vu sa langue et sa mâchoire inférieure parfaitement conservées l'une et l'autre; bien que le reste de la chair soit tombé en dissolution. N'est-ce pas là un miracle constant, attestant tous les jours la pureté de la doctrine qu'a prêchée St. Antoine? J'ai encore vu au même endroit la pierre qui lui servait d'oreiller, un gros os de St. Thadée, apôtre, trois épines de la vraie couronne et plusieurs autres objets du plus grand prix. Dans l'église de Ste. Justine que j'ai visitée, j'ai aperçu le caveau où fut enfermée la sainte par l'ordre du tyran, et, ce qui surpasse toute admiration, la vraie image de la Ste. Vierge, faite par St. Luc, Evangéliste. Padoue possède depuis le sixième siècle cette précieuse relique apportée alors de Constantinople d'où on l'avait enlevée pour la soustraire à la fureur des iconoclastes ou briseurs d'images; qui la cherchaient pour la livrer aux flammes. Le travail en est admirable; c'est un morceau parfait, qui relève encore la richesse des ornements qui l'environnent. Ce n'est pas sans beaucoup de plaisir que j'ai rencontré à l'église de St. Antoine un Français, religieux de l'ordre des Franciscains; c'est par lui que j'ai pu voir la relique de St. Antoine.

J'ai enfin touché le sol de Rome. Je suis depuis hier au milieu de la ville éternelle: à peine encore en ai-je pu apercevoir quelque chose. Ma première pensée, en y arrivant, a été d'y rencontrer Th. Hamel, pour avoir des nouvelles de Québec. Je l'ai cherché moi d'un côté et lui m'a cherché de l'autre; enfin nous sommes réunis; et avec quelle joie! avec quelle effusion de cœur! Il faut être en pays étrangers, loin de sa patrie, pour concevoir ce qu'a de doux la rencontre qu'on y fait d'un ami. Embâssemens, baisers brûlants, c'est par ces marques extérieures que nous avons voulu signaler notre mutuelle amitié. . . . . Le jeune Hamel est ici méconnu; il est regardé par ses maîtres comme doué de talents rares pour la pein-

ture. Sans une injustice flagrante qu'on lui a faite, il devait remporter le premier prix au concours, son morceau de peinture devait, au dire même de ses confrères individuellement, lui faire obtenir la palme. Le faut-il dire à la honte de notre patrie, ce jeune homme est oublié de son pays; le Canada seul ne se lèvera pas pour soutenir le bras de l'artiste. Rome est remplie de jeunes peintres qui y ont été envoyés par leurs compatriotes aux frais de leurs états respectifs. Le Canada seul se montre insensible au développement du talent de la peinture dans ses habitans. C'est là une vraie honte pour notre patrie. Qu'elle s'éveille de son sommeil léthargique: qu'elle sourie au talent naissant et qu'elle lui fournisse un aliment qui facilite son entier développement.

BULLETIN.

*Translation de reliques.—Haïti.—Mexique.*

Plusieurs de nos lecteurs savent déjà que M. Hudon, V.-G., lors de son voyage à Rome, obtint les précieuses reliques de St.-Zotique. C'est dimanche prochain, le 22 du courant, après les vêpres, que doit se faire la translation solennelle de ces reliques. La procession partira de l'Eglise de la Providence, passera par les rues Mignonne et St. André et reviendra à la Cathédrale par la rue Ste. Catherine. Comme l'on voit, cette translation aura lieu le jour de la solennité de St. JEAN-BAPTISTE. Nous sommes persuadé que la Société de Tempérance se réjouira de cette heureuse coïncidence, et qu'elle ne manquera pas d'assister à cette procession, tant pour ajouter à l'éclat de la cérémonie que pour célébrer plus pompeusement la solennité de son Saint Patron.

—On doit se rappeler qu'en annonçant la mort de Guerrier, le président de la République Haïtienne, nous exprimâmes la crainte d'apprendre bientôt que les nègres de cette malheureuse île seraient encore livrés aux horreurs d'une guerre civile. Il paraît que nos appréhensions n'étaient que trop fondées. Du moins voici ce que nous en dit le *Courrier des États-Unis* du 12 :

« Il nous est arrivé, par la voie du Cap Haïtien et de Philadelphie, des nouvelles d'Haïti fort alarmantes pour la république noire. S'il faut en croire une correspondance datée du 25 mai, le président Pierrot veut marcher plus vite encore que ses devanciers vers une nouvelle révolution, à laquelle il ajoutera peut-être les complications d'une guerre étrangère. Pierrot, dit cette lettre, est rentré au Cap Haïtien dans l'après-midi du 25 mai, suivi d'une faible escorte dont les indiscretions donnent à ce retour inattendu les apparences d'une fuite. On se rappelle que le président, lorsqu'il eut été, après la mort de Guerrier, proclamé par la garnison du Cap Haïtien dont il était le chef, expédia au ministère et au conseil exécutif, qui se trouvaient à Port-au-Prince, la nouvelle de son installation et l'ordre d'abandonner immédiatement la capitale pour se rendre auprès de lui. Les membres de l'administration furent fort scandalisés, d'abord d'une élection qu'ils n'osèrent pas frapper de nullité, puis de la façon cavalière avec laquelle l'usurpateur leur ordonnait de déménager. Ils obéirent, cependant, et se bornèrent à adresser au président de respectueuses remontrances sur l'inconstitutionnalité et les dangers qu'il y avait à déplacer le siège du gouvernement. Pierrot se laissa sans doute toucher par leurs sollicitations, car, bientôt, il quitta le Cap Haïtien pour aller s'installer dans la capitale. Mais il paraît que cette visite a été accompagnée de quelques incidens qui ont bientôt ravivé les répugnances qu'avait le nouveau président pour le séjour de Port-au-Prince. Ces incidens nous sont d'ailleurs racontés trop vaguement pour qu'il soit possible de bien en apprécier le caractère et la portée; et, chose étrange, c'est contre l'armée, dont il est la créature, que paraissent s'être tout d'abord brisées les velléités dictatoriales de l'audacieux vieillard. On dit, en effet, qu'après avoir confié le commandement de l'armée à un de ses anciens compagnons d'armes, le général Riche, qui, comme lui, s'était tenu à l'écart depuis la mort de Christophe, il donna des ordres pour qu'un corps nombreux de troupes fût dirigé vers les frontières de la république dominicaine, pour envahir le territoire de celle-ci et la ramener de force dans le giron de la république haïtienne. Mais les troupes auraient refusé de se prêter à une aussi imprudente expédition. Pierrot, alors, aurait donné au général Riche la cruelle mission de décimer chaque régiment pour punir cet acte de rébellion. Riche n'aurait pas voulu se faire l'instrument de ce châtimement sanguinaire, et de tous ces conflits, il serait résulté une mêlée dans laquelle un coup de fusil aurait été tiré sur le président, qui se serait alors échappé précipitamment de Port-au-Prince dont il craignait fort la population mulâtre maintenant qu'il s'était aliéné l'armée. Si le caractère d'entêtement et de brutalité qu'on lui prête n'est pas exagéré, Pierrot n'est pas homme à s'arrêter dans une pareille voie, et dangereuse qu'elle puisse être pour lui. Il lui faudra une revanche; mais

que sera-t-elle et à quoi aboutira-t-elle? c'est le secret de l'avenir dont un prochain arrivage viendra peut-être bientôt nous lever le voile. Disons en attendant que tous les évènements qui sont déjà survenus et ceux, beaucoup plus effrayans, qui se préparent, ne sont que la fatale réalisation des sinistres prophéties que nous avaient adressées nos divers correspondans haïtiens, dès le début de cette interminable série de révolutions et de contre-révolutions.

« Mais le président d'Haïti, nous l'avons dit, ne se contente pas de provoquer la guerre civile; il veut y ajouter une guerre étrangère, et même deux, si nous tenons compte de ses belliqueuses intentions contre le peuple dominicain. Peu de jours après son arrivée à Port-au-Prince, dit-on, Pierrot eut une entrevue avec le consul-général de France, M. Levasseur, au sujet de l'indemnité due par le gouvernement haïtien aux anciens colons, et dont le paiement se trouve depuis longtemps suspendu. Certes, dans cette affaire, le gouvernement français a fait preuve d'une généreuse patience dont le trésor haïtien devrait être reconnaissant. C'est ainsi qu'en avait jugé le défunt président Guerrier, dont l'un des derniers actes avait été d'envoyer à Paris deux commissaires, qui, ainsi que nous l'avons constaté, ont été reçus officiellement, le 9 mai, aux Tuileries. Eh bien! au moment même où MM. Georges et Elie, ces commissaires, étaient courtoisement accueillis par le roi Louis-Philippe auprès duquel ils venaient expliquer et justifier la banqueroute haïtienne et solliciter la prolongation des délais qui ont déjà eu lieu pour la reprise des paiemens,—en même temps, disons-nous, le nouveau président déclarait brutalement au représentant de la France, non seulement qu'il n'était pas, plus que ses devanciers, en mesure de payer un arriéré qui s'élève déjà à environ treize millions de dollars haïtiens (nous croyons que ce chiffre, donné par la correspondance à laquelle nous empruntons ces faits, est un peu exagéré); mais aussi qu'il était irrévocablement déterminé à mettre en pièces le traité indemnitaire et à ne pas payer un sou, du moins jusqu'au jour où se serait opérée la réunion des parties française et espagnole de l'île d'Haïti, sous le prétexte que ce sont les intrigues des agens français qui ont amené le démembrement de la république haïtienne. A cette menace, le consul-général aurait répondu par une demande de passeports.»

—Il nous est arrivé plusieurs nouvelles du Mexique; mais elles nous paraissent encore si peu certaines, on pourrait dire si contradictoires, qu'on ne peut trop savoir à quoi s'en tenir. D'abord il paraît certain que les deux branches de la législature ont autorisé le gouvernement à entamer des négociations avec le Texas et même à reconnaître son indépendance, à condition qu'il (le Texas) renoncerait à l'annexion. On peut voir pourtant, dans une autre partie de cette feuille, la nouvelle d'une tentative faite par les mexicains sous la conduite du général Arista, de passer le Rio-Grande pour s'emparer du territoire qui est à l'est de cette rivière. D'un autre côté, on annonce qu'une déclaration officielle de guerre sera apportée, sous dix à quinze jours, du Mexique aux États-Unis. D'autres prétendent que les Mexicains sont sur un volcan et à la veille d'une contre-révolution au bénéfice de Santa-Anna. Enfin quelques-uns persistent à croire à l'existence d'une coalition anglo-française à l'appui du Mexique pour arrêter les empiétements de nos voisins. Il est aisé de comprendre que, d'après cette diversité de rapports, c'est déjà beaucoup de les avoir constatés, et que nous devons attendre d'autres renseignemens, pour en dire davantage. Nous ne tarderons pas, sans doute, à les avoir.

*Comité Central Permanent.*

Lundi, 9 juin 1845.

Présens: Tous les membres du comité.

M. Quiblier livra les sommes suivantes:

De Mme. veuve B. Beaubien	£10 0 0
De Mme. T. Bouthillier	10 0 0
De Mlle. T. Bouthillier	2 10 0
De M. Joachim Deslauriers	1 0 0
D'une personne inconnue	1 10 0
Petites sommes	0 15 8½
Le secrétaire donna de la part de MM. James Robinson et Weir de New York, par les mains de MM. Lemesurier, Routh et Cie.	
	6 5 0
L'honorable G. Roy donna comme sa souscription	25 0 0
De la part d'une servante	0 7 6
MM. Glassford déposèrent le paiement de nouvelles souscriptions du quartier de la Reine pour	8 2 6
De la part de J. P.	0 10 0

£640 0 8½

Anciennes souscriptions du quartier de la Reine par les Messieurs nommés plus haut	3 10 0
Le Maire déposa de la part de MM. Armour et Ramsay le montant de leurs souscriptions	12 10 0
Joseph Shuter paya sa souscription	25 0 0
A. M. Delisle, écr. livra les collections faites par lui et autres messieurs dans le quartier St. Laurent	299 7 4
<hr/>	
Payé au trésorier	£409 8 1
<hr/>	
Montant des souscriptions jusqu'à ce jour	£796 3 6½
Nouvelles souscriptions du quartier est par Anderson	41 5 0
Nouvelles souscriptions du quartier de la Reine par MM. Glassford, William et Fréchette	6 2 6
Nouvelles souscriptions par le Révd. M. Grandjon, et M. Rodier	43 2 11
<hr/>	
Nouvelles souscriptions payés au trésorier :	
De M. M <sup>e</sup> Ginn	7 10 0
M. Yates	10 0 0
B. H. Lemoine	10 0 0
Nouvelles souscriptions du quartier St. Laurent	105 17 11
Collecté au comité (comme plus haut)	64 6 8½
<hr/>	
Total des souscriptions	£8252 2 7
Montant reçu jusqu'à cette date	6103 11 8

Le trésorier annonça qu'il avait reçu les sommes suivantes depuis son dernier rapport :

La souscription de l'honorable M. La Fontaine	100 0 0
Celle de M. J. A. Berthelot	50 0 0
Collecté par M. Laframboise	37 0 0
Par le Révd. M. Grandjon et M. Rodier	43 2 11
La souscription de M. M <sup>e</sup> Ginn	7 10 0
Celle de M. Yates	10 0 0
Collecté par M. Bleury	28 0 3
Souscriptions de la Banque du Peuple	250 0 0
B. H. Lemoine	10 0 0
Révd. M. Wilkes	5 0 0
Collecté dans le quartier-est et payé par M. Anderson	740 5 0
Collecté au comité (comme plus haut)	404 8 1
Argent reçu jusqu'à ce jour	£7763 11 11

Ordonné que le trésorier soit requis d'envoyer à Québec immédiatement 3000 0 0

Un paquet de hardes fut reçu de J. P. un autre de M. Leslie, un autre d'une personne inconnue.

A cinq heures le comité s'ajourna. A LAROCQUE, Secrétaire.

Mardi, 10 juin 1845.

Présents.—Tout les membres du comité.

Le Maire mit devant le comité la lettre suivante du secrétaire du comité de secours à Québec, et le secrétaire fut prié d'en accuser la réception. Québec, 9 juin 1845.

Monsieur.—Je suis prié par son honneur le Maire, président du comité général pour secourir les victimes du récent incendie, de vous exprimer son regret de ce que la multiplicité des devoirs qu'il a à remplir en conséquence de cette triste calamité, l'a empêché jusqu'ici de vous informer des progrès des mesures adoptées pour le soulagement des victimes.

Nous continuons à recevoir de toutes les parties du pays des preuves substantielles de la chaleureuse sympathie pour les victimes,—et nous en recevons même tant que nous ne pouvons trouver les moyens de les reconnaître publiquement—mais ce qui a paru dans les papiers suffit pour montrer que nos paroisses de campagnes rivalisent de générosité entre-elles et avec celles de Montréal, dans cette sainte œuvre de charité.

Non seulement l'argent, dont les sommes ont dépassé notre attente, mais les marchandises, les hardes, les provisions, les fournitures, et tout ce qui concourt aux besoins de la vie, attestent hautement combien l'impulsion de la bienveillance a été sentie dans tout le pays, à l'honneur éternel de toutes les classes de la société.

La nouvelle Métropole du Canada, en particulier, a soutenu, noblement dans cette occasion, le caractère qu'elle s'est déjà acquis pour sa libéralité et sa munificence. Elle s'est acquis un titre à la reconnaissance, qu'il est absolument impossible d'exprimer convenablement, mais qui sera sans doute doublement et éternellement senti par ceux sur qui s'est exercée sa bonté.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

E. L. MONTIZAMBERT,  
Secr. Com. Gén.

Son Honneur, Le Maire de Montréal.

Les souscriptions suivantes ont été reçues :

De W. U. Chiffers (St. Césaire)	£5 0 0
De James Court écr. par les mains de C. S. Rodier	2 0 0
De l'hon. Frs. Hincks	5 0 0
<hr/>	
	£12 0 0

Montant des souscriptions jusqu'à hier	£8,252 2 7
Nouvelles souscriptions dans le quartier Ste. Marie, par M. Gorrie	5 5 0
Nouvelles souscriptions dans le quartier Est par T. B. Anderson écr.	21 15 0
Nouvelles souscriptions payées au comité	12 0 0
Montant souscrit jusqu'à cette date	£8,291 2 7

Montant de l'argent reçu jusqu'à hier	£7,763 12 11
Argent reçu de M. Damour, collecté dans le quartier Ste. Marie	12 7 10
Do do par M. Gorrie	5 5 0
Argent payé au comité	12 0 0

Argent reçu jusqu'à ce jour	£7843 5 0
-----------------------------	-----------

Un paquet de hardes fut reçu de M. J. Hayes, écr.  
Un do do de R. Alexandre, écr.  
Le trésorier annonça qu'il avait envoyé £3000 à Québec par la malle de la veille, comme il avait été ordonné.  
A quatre heures et demi le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE Secrétaire

Ce qui suit est une liste des nouvelles souscriptions reçues par différens collecteurs, et qui n'ont pas encore été publiées.

QUARTIER ST. LAURENT

Nouvelles souscriptions :—

Jos. T. Berrett, écr.	£10 0 0
J. B. Homier	2 10 0
M. de Morochond	1 5 0
J. Turcot	1 5 0
A. Bowie	1 0 0
Mad. veuve Grant	2 10 0
J. Steller	2 0 0
J. R. McLaren	1 5 0
Charles Schiller	1 10 0
Benjamin Delisle	2 10 0
P. W. Dease	5 0 0
Petites sommes	1 12 6
<hr/>	
	32 7 6

Collecté dans la rue St. Dominique.

Par MM. J. B. Julien, Paul Lignière, J. Mallard,	
Thomas Nixon	£1 5 0
James Ilsley	5 0 0
Veuve B. Raymond	3 0 0
Phil. Scybold	1 5 0
Petites sommes	£9 19 1½

Dans la rue St. Elizabeth.

Par MM. P. Lippé, P. . . . . J. B. Tison, G. Roy,	
Larseneur, père	1 5 0
Petite sommes	6 5 0

Dans la rue Sanguinet.

Par MM. Ant. Latourel, A. Gauthier, J. Tison,	
Ernest Idler	£5 0 0
Frs. Castonguay	1 0 0
T. Lang	2 10 0
L. Longpré	1 5 0
Petites sommes	5 13 6

Dans la rue St. Constant.

Par MM. Ls. Picard, Ed. Perrault, Frs. Lacoste, Emery Lavigne,	
James Megorian	£3 0 0
Frs. St. Charles	1 0 0
Ant. Rochon	1 5 5
Eust. Languedoc	1 0 0
John Bover	2 10 0
Tno. Rafter	1 0 0
Louis Pominville	1 0 0
L. Dufresne	1 5 0
A. Lavigne	1 0 0
A. Jodoin	1 5 0

Total £105 17 11

MERCREDI, 11 JUIN 1845.

Présent : Le Maire, le Révd. M. Quiblier, M. Bourret et M. Paré.  
Les souscriptions suivantes furent reçues : Du Révd. M. Cordner, par les mains du Maire £5 0 0  
De C. H. Castle sa souscription 10 0 0  
De T. Dawes, Lachine 1 0 0  
Petites sommes collectées par M. Quiblier dans une partie du quartier Ste. Marie 4 11 0  
De la société de St. Patrice 10 0 0

De M. Louis Lusier, de St. Edouard, par les mains de John Boston	1 5 0
	£31 16 9
Le trésorier mit devant le comité les comptes suivants :	
Montant des sommes reçus jusqu'à hier	7843 5 9
Reçu du quartier est par M. Anderson	62 15 0
Reçu du quartier ouest par M. Torrance	553 17 7
Do do par M. Lyman	50 10 0
Reçu de différentes parties, anciennes souscriptions	175 0 0
Do do de nouvelles souscriptions	155 0 0
Reçu au comité	31 16 9
Argent reçu jusqu'à ce jour	8872 5 1

Un paquet de hardes fut reçu de M. Dorwin, un de M. Leslie, un d'un inconnu.

Six caisses ont été envoyées à Québec lundi; 3 caisses mardi. En tout 52.

Nouvelles souscriptions payées au trésorier comme ci-dessus.

Mm. Selby (outr plusieurs paquets de linges)	£5 0 0
Logan, Cringan et Cie.	100 0 0
Lemesurier, Routh et Cie.	25 0 0
Dr. Beaubien	25 0 0
	£155 0 0

A 5 heures le comité s'ajourna.

A. LAROCQUE Secrétaire.

QUARTIER DE LA REINE.

Dans la partie Ouest du Quartier de la Reine.

Dr. Charlebois	£1 5 0
L'Hussier	1 5 0
M. Eardley	1 5 0
Mad. Thomas Phillips	1 10 0
John White	5 0 0
Rév. Dr. Mathewson	3 0 0
G. Ellis	2 10 0
Thomas Middleton	1 5 0
E. M' Ivor	1 5 0
Mad. Kirkwood	2 10 0
Mad. Speirs	1 0 0
Abner Bagg	1 5 0
Mad. George Hamilton	5 0 0
Robert Wood	2 10 0
Messrs. Ogden et Cie.	5 0 0
Charles Lamontagne	1 5 0
Michael O'Meara	1 5 0
Laflamme	2 5 0
Dr. Mont	2 10 0
Mad. Stewart	1 0 0
Mad. Watson	5 0 0
Bulmer	1 0 0
Jesse Thayer	1 5 0
David Miller	1 5 0
Masterman	1 4 6
Mad. Fox	1 5 0
L'honorable M. le juge Rolland	50 0 0
John Donégany	100 0 0
Charles Phillips	12 10 0
Joseph Jodoin	1 5 0
E. J. King	5 0 0
R. J. Tucher	5 0 0
Mad. Brennan	1 0 0
James R. Orr	7 10 0
E. A. Dubois	15 0 0
N. Valois	12 10 0
Dr. Meilleur	1 0 0
E. A. L. de Bellefeuille	1 5 0
Mad. Crompt	1 4 6
Mad. Kay	1 5 0
Mad. Zeigler	1 5 0
Mad. Kerr	1 0 0
Ebenezzer Muir	5 0 0
Mad. Macintosh	1 5 0
Mad. M'Gregor	5 0 0
L. R. Lephron	1 5 0
J. D. Gibb	12 10 0
John Ostel	12 10 0
Allan Macdonell, H. B et Cie.	12 10 0
Jos. Donégany, en addition à la somme de £30 qu'il avait déjà soucrit	12 10 0
J. Oldham	1 0 0
D. Cotterell	1 5 0
George Bourne	10 0 0

Mad. Frs. Dessautels	1 0 0
Miss. Henderson	1 5 0
C. E. Anderson	10 6 0
Mad. Beauchamp	5 0 0
Benj. Hall	25 0 0
M. Delvechio	2 10 0
Mdlle. Easton	5 0 0
Petites sommes	26 9 11½
moins 1s, perdu sur l'argent de Haut-Canada	
Total	419 18 0

Diverses souscriptions, au montant de £20 10 0, sont encore à collecter.

QUARTIER STE. MARIE.

Dans la Section Ouest du Quartier Sainte Marie.

F. Pelletier	10 0 0
Robert Jackson	12 10 0
Henry Jackson	12 10 0
D. P. Ross	10 0 0
Augustin Laberge	10 0 0
Trudeau et Grenier	10 0 0
Dr. Shortt	5 0 0
François Richard	4 0 0
Louis Richard	1 0 0
L'honorable Louis Guy	5 0 0
Isidore Bourgoin,	3 15 0
Payemaitre Ward, (93 Rég't)	2 10 0
George McDonell	1 5 0
Benj. Clamp,	1 5 0
M. Valetbonœur	1 4 0
M. Larivière	1 0 0
J. B. Dubuc	1 10 0
Les demoiselles Trudeau	1 0 0
Charles Terraux	1 7 11½
Mad. Edmunds	1 0 0
Peter Devins	2 10 0
Toussaint Labelle	2 10 0
M. Leconte	1 1 3
Felix Hamelin	1 5 0
M. Philbin	1 5 0
Pierre Ely	1 0 0
Walter Pendergast	1 0 0
E. Tessier	1 0 0
En petites sommes	33 17 1

Total 166 1 7½

Nouvelles souscriptions dans le quartier de la Reine.

C. et E. Fits	2 10 0
Dr. Munro	1 10 0
M. Drake	1 0 0
J. B. Michaux	1 0 0
H. Shannon	2 6

Total £6 2 6

Collections additionnelles dans le Quartier Ouest :

A. Prevost	10 0 0
Hugh Taylor	10 0 0
P. L. Panet, de Daillebout	20 0 0
D. C. Sewell	1 5

Total £41 5 0

Collections dans le Quartier Ouest par le rév. M. Granjon et M. Rodier :

Révds. PP. Jésuites	5 0 0
Mad. Harrington	2 10 0
M. Harrington	2 10 0
Mad. Kæster	4 0 0
Frs. Benoit	4 0 0
En petite sommes	25 2 11

Total 43 2 11

—Un correspondant de Montréal nous informe qu'une très grande activité règne dans la capitale au sujet de l'infortune de nos concitoyens. L'empressement avec lequel on concourt à cette grande œuvre de charité, témoignent hautement de la charité et des beaux sentiments qui animent toutes les classes de cette ville. On nous cite un grand nombre de traits d'une magnifique charité, et d'une noble sympathie que nous voudrions tous mentionner. En présence d'un pareil dévouement, l'idée qu'on s'est faite dans le passé s'efface pour être remplacée par l'admiration et la reconnaissance.

Les membres du clergé de Montréal vont parcourant simultanément toutes les rues pour appeler les citoyens au secours d'une incommensurable infortune. Parmi eux se trouvent les prêtres du séminaire de Montréal, qui vont de porte en porte intéresser tout le monde à l'œuvre; ils emploient la voix de la religion et celle de l'humanité pour hâter les secours, pour activer

les sympathies plus lentes. Messire Quiblier, le supérieur du Séminaire de Montréal, se trouve dans tous les lieux à la fois par lui ou ses amis, et sa parole toujours si persuasive, est admirable dans cette circonstance par le langage de la charité.

Les citoyens de Montréal qui s'attachent à leur occupations nombreuses, pour assister avec une rigide ponctualité aux assemblées des comités qui aident puissamment à rendre les collectes plus productives, à part les loyales sommes qu'ils ont souscrites eux-mêmes, mériteraient une honorable mention, si leur conduite dans cette circonstance solennellement n'était pas au-dessus de toute élogé. La récompense pour tant de charité est dans l'avenir.

Toutes les paroisses du pays montrent le même dévouement, le même zèle et la même charité que Montréal et Québec; les listes de souscriptions sont là pour en rendre témoignage.

— On écrit au *Canadien* :

Monsieur le Rédacteur, — Je ne doute pas que ce ne soit pour vous un plaisir de faire connaître à vos lecteurs le fait suivant:

Les élèves du collège de St-Hyacinthe avaient formé entre eux une souscription pour fêter la St-Jean-Baptiste; mais aussitôt que la nouvelle de l'incendie de St-Roch leur a été connue, ils ont renoncé spontanément au plaisir que leur promettait cette fête, pour consacrer l'argent qu'ils y destinaient, à secourir ceux des élèves du Séminaire de Québec qui, par suite de ce désastre, se trouvent maintenant dans les plus fâcheuses circonstances. La somme de trente-trois piastres, envoyée ici par eux dans ce but, a été reçue hier par M. le supérieur.

Cet acte de générosité fait certainement beaucoup d'honneur aux élèves du collège de St-Hyacinthe, et prouve, en même temps, avec quel bonheur on réussit à former le cœur de la jeunesse dans cette précieuse institution.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. J. CASALTY, prêtre,

Directeur du Petit-Séminaire de Québec.

Québec, 11 juin 1845.

Liste des effets donnés par les paroissiens de St. Louis de Kamouraska pour les incendies de St. Roch.

8	1-3	douz. de Draps	£25	0	0
3	1-4	dito Robes	18	10	0
2	8-12	dito Surtouts	16	0	0
3	8-12	dito Pantalons	8	16	0
3	11-12	dito Vestes	7	11	0
2		dito Gilets	6	0	0
3	3-4	dito P. Bas	7	17	6
13	1-12	dito de Calines	7	17	6
9		dito Chemises d'hommes	19	4	0
7	2-12	dito dito pour femmes	9	5	0
1	3-12	dito dito	1	16	0
7	1-12	dito Châles	5	9	0
1	2-12	dito Mouchoirs de poche	4	11	8
6		Coupons de toile du pays	15	8	
1		Coupon de flanelle	5	0	
3		dito d'Etoffe	2	10	0
2		Casquettes	2	6	
1		Coupon de Batiste	1	3	
4	10	Minots de Patates	20	10	0
92		Quintaux de Farine	68	8	9
3		Vaches	7	10	0
50		Moutons	25	0	0
400		Livres de viande salée	8	6	8
36		Livres de Beurre	2	6	0
1		Lot Catalogne	5	0	
1		P. Souliers	5	9	
2		Chapeaux	10	0	
1		P. Rasoirs	10	0	
1	1-2	douz. Serviettes	11	0	
2	2-12	dito Robes d'enfants	1	6	0
1	1-12	dito de Toies d'oreillers	1	1	8
4		dito Chemises d'enfants	2	3	4
1	1-2	dito de grands Tabliers	18	0	
1	2-12	dito de petits dito	7	0	
1	1-12	dito Surtouts d'enfants	2	17	6
1	7-12	dito Bonnets dito	15	6	
1	11-12	dito Jupons	13	16	0
1		Manteau	1	0	0
30		Hunes d'Etoffe	7	10	0
4		Jupons d'enfants	4	0	
9		Cravates	4	6	
1		Pr. Bottes	7	6	
2		Pr. Souliers	8	0	
3		Catalognes	7	6	
5		Mantelets	6	3	
56		Morceaux de Savon	1	6	0
1		Peau de Mouton	2	0	
1		Pr. Souliers	2	6	

5	Pr. dito pour enfants	1	0	0
6	Pantalons pour enfants	7	6	
2	P. Draps pour dito	5	0	
3	Paillasses	15	0	
9	Couvre-pieds	4	10	0
1	Petit dito	5	0	
1	Côté de Cuir	1	0	0
1-4	Vg. Drap	1	17	6
3	Aunes d'Etoffe bleue	15	0	
7	Coupons d'Indienne	17	6	
1	dito Coton barré	5	0	
7	dito dito jaune	7	0	
4	Chapeaux d'hommes	4	0	
7	dito pour femmes	17	6	
6	Coupons Shirting	1	5	0
1	Canail	2	6	
24	Quarts de Poissons dont douze quarts ont été naufragés	9	0	0

Outre en argent la somme de £320 5 6

Autres contributions reçues des paroisses suivantes, à venir jusqu'au 4 juin.

Cap-Santé	£47	8	14
Ecureuils et St. Raymond	21	16	0
St. Ambroise	33	17	1
Ange Gardien	6	11	0 1/2
Révd. M. Moilaud, missionnaire à la Grose-Isle	2	9	6
—5 juin.—			
L'Islet	27	0	0
St. Michel	33	0	0
Cap St. Ignace	6	1	6
St. Foy	19	5	0
Rivière du Loup (en haut)	18	15	0
Rivière-Ouelle	50	0	0
St. Anne (Côte de Beaupré)	13	5	9
St. Jean de l'Isle	24	13	0
J. Bte. Larue	5	0	0

—7 juin.—

Yamachiche	12	10	0
St. Famille	1	7	0
St. Jean de l'Isle	7	10	0
Beaumont	20	11	8
St. Jan Dorchester, lac Champlain	203	11	7
Quartier St. Jean, Québec	5	23	5

La paroisse de Beaumont a donné, outre la somme inscrite dans cette liste, des effets au montant de £27 environ, et quelques-uns de ses habitants ont eu l'ingénieuse idée de préparer et tailler le bois de trois petites maisons qu'ils vont expédier au comité de secours.

On vient de recevoir £5 du docteur Fortier de St. Michel.

CANADA.

Nous supplions le *Transcript* de ne pas se tourner le sang de ce que, à propos de la vente de la terre St. Gabriel, nous donnons à nos compatriotes le conseil de ne point se défaire de leurs biens-fonds ni de leurs propriétés. Ce journal trouverait donc à nous applaudir si nous étions capable de voir avec indifférence, bien plus, d'encourager notre propre origine à s'exproprier et à se faire, par cela même, comme le disait M. Leslie, dans son Adresse Electorale de 1840, le *charroyeur d'eau* de ses co-sujets britanniques. Puis pour mieux faire sentir combien nous lui avons ébranlé le système nerveux, le *Transcript* s'écrie: "Est-ce que l'*Aurore* se fait l'avocat de la barbare tenure féodale du Bas-Canada, à cause des craintes entretenues par son Editeur que si elle disparaissait, l'anglais et l'irlandais s'établiraient d'une manière plus dense dans les paroisses du pays." Vraiment notre confrère a bien fait de prononcer le mot Bas-Canada après celui de *tenure féodale*; sans cela, nous nous serions cru au beau milieu de l'Angleterre et nous eussions cru entendre parler un paysan du Yorkshire contre son lord féodal. Est-ce que le *Transcript* nous croit assez loin de son pays pour que nous ignorions que la tenure féodale est en Angleterre et non pas dans le Bas-Canada? Nous croyons que l'Editeur de ce journal est un avocat assez récemment reçu au pays. S'il en est ainsi, il doit avoir étudié le système de tenure seigneuriale en force dans le Bas-Canada. Or, nous lui demandons à lui, homme de lumière et de conscience (car nous nous obstinons à croire que l'avocat et la conscience ne sont pas deux choses incompatibles) si le mode de tenure qui a fait en ce pays un propriétaire à peu près sur vingt individus, peut raisonnablement être qualifié de féodal, n'y aurait-il que cette seule raison à donner? Ne doit-il pas convenir plutôt que la féodalité règne tout de bon en Angleterre où il n'y a pas un propriétaire par vingt mille individus: où même la loi fondamentale de l'Etat interdit au vassal le droit à la possession sienne du fonds et l'attache à la glèbe comme un être dégénéré, trop heureux encore de pouvoir recueillir la subsistance de sa famille sur un territoire qui produit plus d'or à son seigneur que de froment à celui qui le cultive de ses propres mains; ce qui peut s'appliquer plus spécialement à l'Irlande victime de la féodalité anglaise. S'il est vrai que la tenure qui porte mieux le caractère de la féodalité est aussi anti-britannique que les journaux anglais de ce pay.

veulent bien nous le dire, alors nous nous étonnons de ne pas voir émigrer tout d'un coup les 11,000,000 d'individus répandus dans les 52 *Shires* qui forment la canaterie fortunée qu'on appelle Angleterre et la principauté des Galles. Nous sommes las de nous entendre crier sans cesse que les lois seigneuriales du Bas-Canada sont *anti-british* et faites pour des esclaves par ceux-mêmes qui chez eux sont presque traités en épaves, du moins en Irlande. L'habitant du Bas-Canada est un roi à côté du paysan des trois Rois-aumes, parce qu'il a toute la dignité de l'indépendance que donne la propriété foncière et nous nous demandons alors de quelle grâce le *Transcript* et bien d'autres comme lui viennent s'appitoyer sur le sort du pauvre Jean-Baptiste qui a mille raisons de ne pas le troquer contre celui de John Bull.

Que le *Transcript* nous permette de lui faire comparer, par exemple, les possessions du Duc du Buckingham avec celles des Messieurs de St. Sulpice ici? Croit-il qu'il n'y a pas quelque différence entre les revenus qu'ils perçoivent? Une journée des rentes de Buckingham équivalait peut-être à un mois de perception du Séminaire; et pourtant quelle différence sous l'étendue des possessions territoriales! Celles des Seigneurs de l'île de Montréal sont de dix fois la grandeur du Buckingham, sans observer que les censitaires des Sulpiciens sont propriétaires fonciers et que les *fermiers* de Buckingham, sont des paysans possesseurs au jour le jour suivant le bon plaisir de leur seigneur et maître qui peut les mettre sur le carreau. Mais c'est en Irlande surtout que les misères d'un vasselage épouvantable se font sentir; le premier meurt de faim sur un sol riche qui engraisse le lord qui quelquefois n'y a jamais mis le pied. Son ombre seule suffit pour porter la terreur dans la pauvre hutte sans fenêtre et toute nue, où gisent une demi douzaine ou plus d'infortunés qui sont nés pour le travail dur, ingrat qui doit à peine leur apporter de quoi lutter contre les horreurs de la faim, pendant que le lord et celui qui le représente sont là qui regorgent de richesses et étalent le luxe le plus audacieux à côté des haillons qui se traînent sur les chemins. Le *Transcript* croit-il qu'un système qui produit de pareils effets n'est pas, pour nous servir de ses propres réflexions, un million de fois plus *barbare* que le prétendu régime féodal du Bas-Canada qui ne fait lui que des propriétaires aisés comme tous ceux qui bordent les deux côtés du St. Laurent.

C'est une chose que nous n'avons jamais pu comprendre que les Ecossais surtout soient ceux qui font le plus de tapage contre ce qu'ils appellent les *lois françaises* du Bas-Canada au sujet des seigneuries. Chez eux les mêmes lois sont en vigueur mais avec bien autrement d'empire et de servitude. Le Seigneur là est souvent un vampire moins cruel qu'en Irlande sans doute mais certainement mille fois plus avide et puissant que celui du Bas-Canada souvent moins riche qu'une foule de ses censitaires. Nous croyons que l'expérience empêcherait bien vite le Bas-Canada d'échanger ses lois pour celles de l'Écosse où la féodalité est encore comme au moyen-âge, en France, et cependant ce sont encore une fois des Ecossais, qui errent le plus fort contre celles, qu'ils trouvent ici comme si nous devions subir tranquillement tous leurs caprices quand nous savons qu'ils devraient s'estimer heureux d'être débarrassés du fardeau qu'ils ont laissé chez eux. Que chaque dénomination nationale lutte de zèle et d'industrie pour prospérer sur cette terre défrichée par la main de Français; nous n'en sommes pas jaloux; mais au moins qu'elles souffrent tranquillement la nôtre à côté d'elles; autrement nous leurs dirons que nous sommes chez nous.

*Aurore.*  
*Encore et toujours des incendies.*—Hier à Beauport le feu a consumé la maison du sieur François Noël Parent, située à quelques arpents au nord de l'église. On n'a rien sauvé, qu'un petit lot de lard. La grange du sieur Joseph Noël Parent, frère du précédent, située à près de huit arpents de là, a été pareillement consumée, le feu y ayant été communiqué par des étincelles que le vent transportait. Le feu a pris aussi à une dizaine d'autres maisons, mais on est parvenu à l'éteindre à l'aide d'une pompe que possède M. Ryland, régistrateur de Québec.

*Canadien.*  
—Le feu continue ses ravages autour de nous. Avant-hier il a consumé les bâtiments de M. Jean Martel, un respectable et industrieux habitant de Charlebourg, connue de tout le monde à Québec où il approvisionne de viandes et autres denrées un grand nombre de familles qui se confiant dans sa probité le chargent de faire leurs achats.

Avant-hier aussi le feu s'est mis, par un trou de tuyau, dans le grenier de la maison d'un nommé Couture, rue Saint-Olivier, faubourg Saint-Jean. Heureusement on s'en est aperçu à temps, et l'on est parvenu à l'éteindre en coupant quelques pièces de bois embrasées.

Le feu s'est déclaré hier à midi dans l'un des appartements supérieur de l'ancien parlement, au-dessus de la bibliothèque. C'est avec beaucoup de difficulté qu'on a pu réussir à l'éteindre. Tous les effets destinés aux incendies et qui sont déposés dans cet édifice auraient pu ainsi être détruits, si le feu avait fait plus de progrès.

Tous les jours, depuis la catastrophe du 25 mai, il y a eu un ou plusieurs commencements d'incendie en différents quartiers de la ville, et les citoyens que le feu a épargnés sont constamment dans de vives inquiétudes. On verra, par le compte-rendu de ses séances, que le conseil de ville a adopté quelques mesures pour la prévention des incendies; mais ces mesures seront inefficaces sans la plus grande vigilance et les précautions les plus soignées de la part des habitants.

—Un citoyen des Trois-Rivières nous informe qu'une réquisition signée de cent huit électeurs de cette ville, invitant l'honorable D. B. Viger à se porter candidat pour la représenter au parlement, a été expédiée hier à Montréal, et qu'une trentaine d'autres ont promis de voter pour lui s'il se présen-

taut, quoiqu'ils n'aient pas signé la réquisition; ce qui forme la majorité des électeurs. C'est le parti libéral et canadien-français qui a pris l'initiative de cette démarche. Quelques personnes du parti opposé mettent en avant M. Thomas Bums, avocat; mais, si nous sommes bien informés, il n'y a point de chance de succès. Il paraît que ni M. Gury, ni M. Polette, ni aucun des autres candidats dont on a parlé, ne se présentent en opposition à l'honorable président du conseil.

*Idem.*  
—Un journal de Kingston dit qu'on a acheté un terrain et des maisons de cette ville pour un Hôtel-Dieu qui est à la veille d'y être établi par des religieux de Montréal.

*Idem.*  
—Parmi les passagers du *Cambria*, débarqués à Halifax où ce navire est arrivé le 31 mai, se trouvait l'évêque Medley, du Nouveau-Brunswick, récemment érigé en évêché protestant.

*Idem.*  
Une comète assez brillante est maintenant visible dans la partie nord du ciel. M. Hamel, l'inspecteur de la cité, la vit pour la première fois à l'œil nu lundi soir, 9 du courant, vers 10 heures; sa position alors lui parut être à peu près nord 5 degrés ouest, élevée d'environ 10 degrés sur l'horizon. Mercredi soir, 11 du courant, il l'observa encore avec un théodolite, et obtint les résultats suivants:

Tems, 10h. 34m., haut. 7° 15', azim. N. 26° O.  
" 10h. 53m., " 5° 50', " N, 23° O.

## NOUVELLES RELIGIEUSES.

ROME.

—Une lettre particulière du 3 avril, nous annonce que, la veille, le Pape avait fait porter à Mgr. Capaccini la nouvelle officielle de son élévation au cardinalat dans le prochain consistoire. Le jour même, Mgr. Capaccini, que sa longue maladie avait encore empêché de quitter son appartement, est sorti pour la première fois pour aller au Vatican, déposer aux pieds du Saint-Père l'hommage de sa reconnaissance. Tout Rome applaudit à la haute distinction dont S. S. a daigné honorer cet éminent prélat.

Nous recevons en même temps une copie d'une note importante qui annonce la solution prochaine et satisfaisante des affaires religieuses en Espagne.

" S. Exc. D. Joseph del Castillo y Ayensa, accrédité tout dernièrement comme ministre plénipotentiaire, envoyé extraordinaire de Sa Majesté Catholique auprès du Saint-Siège, vient d'adresser la note suivante à S. Em. le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

" Sa Majesté Catholique la reine Isabelle, ayant appris avec peine que le serment exigé par la constitution de son royaume a causé des inquiétudes de conscience à quelques bons catholiques, bien que cette constitution, d'après les réformes qu'elle a subies, ne soit nullement de nature à produire de pareils scrupules, et attendu surtout que la religion catholique est seule professée dans ses Etats à l'exclusion absolue de tout autre culte, Sa Majesté voulant toutefois rassurer pleinement les consciences, fière du titre glorieux de CATHOLIQUE et jalouse de procurer à ses fidèles sujets la tranquillité de l'âme, a donné l'ordre au soussigné son ministre plénipotentiaire de déclarer solennellement en son nom, qu'en exigeant des fonctionnaires publics et des autres sujets le serment susmentionné, il est bien entendu qu'aucun d'eux n'est obligé, en vertu de ce serment, à quoi que ce soit de contraire aux lois de Dieu et de la sainte Eglise.

" Le soussigné, en adressant au cardinal secrétaire d'Etat la présente déclaration, suivant les ordres qu'il en a reçus de la souveraine, a l'honneur de prier Son Eminence de vouloir bien mettre cette déclaration sous les yeux du Saint-Père, et d'agréer en même temps les sentiments de sa haute considération.

" Palais-Royal d'Espagne, le 29 mars 1845.

" JOSEPH DEL CASTILLO Y AYENSA."

FRANCE.

—Son Em. Mgr. le cardinal-archevêque de Lyon est de retour d'une tournée dans le nord de son diocèse, qui a été pour lui une vraie marche triomphale; l'illustre prélat a pu juger de quelle considération et de quel respect il est entouré. Partout les populations se sont portées à sa rencontre et lui ont donné les plus grandes marques de vénération.

*Une loi contre les Jésuites.*—Nous voulons venir au secours de MM. Thiers, Isambert, Dupin et autres gallicans de la même école, qui ne voient de salut pour la religion, la morale et la liberté, que dans l'expulsion des Jésuites et des ordres religieux.

Ce que nos hommes d'Etat, nos magistrats, nos procureurs-généraux désirent faire aujourd'hui, a été tenté avant eux par de plus savants, de plus habiles et de plus puissants ennemis du catholicisme. Les édits de proscription et de mort prononcés contre les serviteurs de Dieu remplissent les pages de l'histoire de l'Eglise, et un journal énumérerait, il y a quelques jours, les nombreux décrets rendus contre les Jésuites dans les divers Etats de l'Europe, sans s'apercevoir que ces lois mêmes étaient la plus belle apologie qu'il pût faire des héros de la foi dont il cherchait à ternir la gloire. Ou vit-on jamais une société quelconque persécutée avec tant d'acharnement, et sortant toujours triomphante des épreuves qu'elle traverse? La sagesse humaine se confond à chercher l'explication d'un pareil phénomène; elle s'irrite de son impuissance, et revient sans cesse à la charge, dans l'espoir de frapper avec plus de succès ces coups que la providence couvre de son invincible bouclier. Ce que le Portugal, l'Espagne, le royaume de Naples, celui de Sicile, avaient tenté à diverses époques contre les Jésuites, la France

c'est cru assez habile pour le réaliser. Elle a entassé les décrets, les arrêtés du Parlement, les édit, les lois de 1762 jusqu'à 1827, et après tout cela, elle arrive, en 1845, à s'apercevoir que ce fatras législatif est impuissant et croit nécessaire de recourir à de nouvelles mesures pour atteindre le but désiré : l'extinction des ordres religieux monastiques.

La conclusion est digne de M. Dupin ; mais elle n'en est pas pour cela plus logique. Dans un pays voisin, en Angleterre, la guerre contre les Jésuites, les religieux, les prêtres, le catholicisme, s'est poursuivie pendant long-temps avec un acharnement dont l'énergie (pour parler comme le *National*) fait pâlir celle des Marat. Les dispositions législatives prises contre les religieux et les catholiques, sous Edouard VI, Jacques I<sup>er</sup>, Charles I<sup>er</sup>, Charles II, Guillaume et Marie, valaient bien nos lois de 1792. Le gouvernement anglais, ennemi déclaré de Rome, ayant à sa tête un réformateur, avait un intérêt vital à veiller l'exécution rigoureuse des mesures prises contre l'Eglise, ses serviteurs et ses enfants. L'Irlande pourrait nous dire si le sang de ses prêtres et les biens de son Eglise ont été épargnés ! Les réformateurs anglais ont mis de la persévérance dans leur œuvre, car c'est après trois siècles seulement qu'ils se sont lassés. Mais quand, en dépit des persécutions, du pillage, de la proscription, les hommes d'Etat anglais ont vu le catholicisme s'élever radieux avec sa phalange de héros, ils ont compris alors qu'ils luttaient contre une puissance qui leur était supérieure, et ils ont renoncé à une guerre où ils épuisaient vainement leurs forces. La résolution était sage, intelligente et logique. Quoiqu'imaginez MM. Dupin, Isambert, ils ne feront jamais autant contre la religion que l'Angleterre dans les 150 ans qui ont suivi l'établissement de la réforme. Or, le gouvernement anglais a échoué dans son entreprise, et une voix éloquente a proclamé il y a peu de jours, en plein Parlement, que le Dieu des catholiques avait vaincu. Sir Robert Peel avait dit en 1844, en parlant des statuts d'exception qui mettaient les catholiques hors la loi : "Je pense que ce genre de protection prêtait au ridicule, et que la raison pouvait s'en servir contre nous avec avantage. Ces lois convenaient à d'autres temps."

Nous ne pensons pas que M. Dupin songe à accuser sir Robert Peel d'ultranationalisme, pas plus que nous ne reconnaissons au ministre anglais les qualités d'un grand homme, parce qu'il fait preuve d'intelligence.

La conduite des hommes d'Etat de l'Angleterre et de la France, à l'égard des catholiques, offre un contraste qui frappe en ce moment tous les regards. Tandis que l'Angleterre protestante brise, au profit de la liberté et de l'égalité des cultes, les barrières qui protégeaient la suprématie anglicane, la France au mépris des principes qui ont fourni le prétexte de ses révolutions, au mépris de la Charte de 1830, ne trouve pas dans ses Codes assez de lois liberticides pour faire violence à la conscience des citoyens, à la liberté individuelle, pour créer des catégories que l'on veut placer hors du droit commun. La France a besoin, nous dit-on, de nouvelles lois pour se protéger contre les ordres religieux et les envahissements de l'Eglise. L'Angleterre, au contraire, purge ses Codes des dispositions dont nos gallicans parlementaires invoquent le secours ; et puisque M. Dupin cherche une loi contre les Jésuites, nous lui en proposons une qui doit être abrogée dans cette session même par le Parlement anglais.

Bénissons l'intention cordiale ! elle nous vaut peut-être l'acte de générosité qui détermine sir Robert Peel, témoin des embarras de M. Martin (du Nord), à déchirer, pour lui venir en aide, quelques pages du *Statue Book* destinées à devenir l'arche de salut de la France.

Voici la loi dont l'Angleterre croit devoir alléger son Code, afin de marcher plus librement à la tête des nations de l'Europe et de la civilisation. La France, qui n'a pas la même ambition, pourrait recueillir cet héritage. Ce serait un gage précieux de bonne harmonie entre les deux pays, car il est certain que l'Angleterre nous laissera jouir en paix de ce qu'elle laisse derrière elle.

En adoptant, en 1829, le bill d'émancipation, l'Angleterre exigea, à titre de compensation, la proscription des ordres religieux, sinon en pratique, au moins sur le parchemin ; et de là les dispositions suivantes, qui vont être abrogées par un bill spécial qui sera discuté très prochainement et qui a déjà subi l'épreuve de la première lecture.

Les clauses 28 à 37 de l'acte d'émancipation étaient rédigées en vue de ce principe : qu'il était *opportun d'aviser à la suppression graduelle et à la prohibition finale des Jésuites et des ordres monastiques*. A cette fin il fut décrété :

1<sup>o</sup> Que tout jésuite et autre membre de quelque ordre monastique ou religieux résidant dans le royaume-uni au moment où serait passé l'acte d'émancipation, devait enregistrer son propre nom, le nom de son ordre et le lieu de son domicile, chez le juge de paix de la localité par lui habitée, et cela dans les six mois à partir du jour où l'acte serait passé ; il devait transmettre, en outre, une copie de l'enregistrement au premier secrétaire d'Etat (pour l'Irlande), ou à l'un des secrétaires (pour l'Angleterre), sous peine d'une amende de 1,250 fr. par mois à partir du délai fixé durant tout le temps où ledit religieux aurait habité l'Angleterre sans se faire enregistrer.

2<sup>o</sup> Tout membre d'un ordre religieux qui serait entré en Angleterre après la promulgation de l'acte d'émancipation, devait, après avoir été convaincu du fait, être condamné au bannissement à vie. Les sujets britanniques résidant en pays étranger et qui appartenaient à quelque ordre religieux, étaient autorisés, par le même acte, à retourner en Angleterre ; mais, une fois arrivés, ils étaient tenus de se faire enregistrer conformément aux susdites prescriptions, au risque d'encourir les pénalités mentionnées plus haut :

Par une faveur spéciale, le secrétaire d'Etat était autorisé à permettre tout membre du clergé régulier (sans en excepter les Jésuites) de visiter l'Angleterre ; mais la période du séjour ne devait pas excéder six mois.

3<sup>o</sup> La loi déclarait crime le fait de conférer les ordres réguliers, ce qui signifie probablement recevoir les vœux, dans le royaume-uni, après la promulgation de l'acte d'émancipation :

4<sup>o</sup> Toute personne recevant ces ordres (ou prêtant ces vœux), après cette période, devait être condamnée au bannissement.

5<sup>o</sup> Toute personne condamnée au bannissement en vertu de cet acte et qui ne serait pas partie dans les trente jours suivant la condamnation, devait être transportée pour la vie.

Telle était la loi. Quant à son application, les Jésuites, les Trappistes, les Bénédictins, les Dominicains, les Passionnistes, les frères de la Charité et autres religieux qui couvrent l'Angleterre de leurs bienfaits, nous disent comment elle a atteint son but. Mais enfin voilà, avouons-le, des dispositions législatives dignes de figurer dans une loi d'émancipation ! Le travail de M. Martin (du Nord) est tout fait, et il a de plus le mérite de lui venir d'Angleterre : Nous doutons que notre Cabinet s'attende à tant de générosité de la part de sir Robert Peel, qui s'est permis (faisant allusion peut-être à certaine ambassade) de dire : "qu'un gouvernement n'a rien à gagner en entamant avec Rome des négociations secrètes et non avouées en vue d'attenter aux libertés de l'Eglise." Le ministre anglais avait fait quelques jours auparavant une déclaration digne de l'attention de M. de Salvandy : "Je ne voudrais pas, a-t-il dit, que l'intervention du Gouvernement dans le système d'éducation vint emprisonner le bien que nous pouvons tirer d'un acte de liberté.... Le droit d'inspection du Gouvernement ne s'étendra pas aux matières relatives à la doctrine ou à la discipline de l'Eglise romaine ; nous n'entacherons pas la loi que je propose en nous attribuant une intervention qui ne nous appartient pas sur ces matières."

Et pour faire connaître les sentiments de quelques autres sommités politiques de l'Angleterre, ajoutons que lord John Russell voit dans la donation de Maynooth un commencement de restitution faite à l'Eglise catholique : lord Sandon demande que la restitution soit complète et qu'on fasse renoncer à l'Eglise anglicane le fruit de ses rapines. Lord John Manners, organe de la jeune Angleterre, proclame que le danger de l'établissement national ne vient ni du Vatican, ni des Jésuites, ni de l'enseignement des séminaires catholiques. L'éloquent M. Macaulay s'écrie hautement que le Ciel a triomphé des persécuteurs de l'Eglise romaine, et il se joint à lord John Russell pour revendiquer, au nom des citoyens catholiques, l'égalité devant la loi. Nous avons dit ce que sir Robert Peel pense de l'indépendance de l'Eglise, comment, il comprend l'intervention du Gouvernement dans l'éducation catholique. Le même ministre a rendu au clergé irlandais, par le *Bequest act*, le droit de propriété de main-morte, il lui fait par le bill de Maynooth une première restitution ; il demandera demain l'abrogation de la loi décrétée en 1829 contre les Jésuites et les ordres religieux que nous proposons à M. Martin (du Nord) : Déjà, en 1840, le collège d'Oscott, le collège des Jésuites et le collège des Bénédictins avaient été incorporés à l'Université de Londres, par ordonnances royales, sur la demande du Cabinet Melbourne. Voilà comment les choses se passent touchant les Jésuites et les papistes de l'autre côté du détroit, où les hommes d'Etat dont nous rapportons les sentiments sur la question catholique sont tous protestants. N'aurions-nous pas à rougir pour notre patrie, si nous avions à mettre en regard ce que pensent, ce que disent et ce que proposent sur ces mêmes questions les hommes d'Etat de la France qui ont des prétentions à l'orthodoxie ?

On conclura de ce contraste que l'Angleterre avance et que nous reculons ; mais qui pourrait dire où s'arrêtera la France dans la voie rétrograde où ses gouvernants la poussent ?

**Bruits d'agression mexicaine.**—L'Union, de Washington annonce qu'il a été reçu par le gouvernement américain des nouvelles du Texas, annonçant que les Mexicains avaient passé le Rio Grand sous la conduite du général Arista, et qu'ils se préparaient à prendre possession d'un vaste et riche territoire situé à l'est de cette rivière. Le journal de Washington ajoute que le gouvernement américain est prêt à tout événement, que son escadre est sur les côtes du Texas, et que 3,000 hommes de troupes seront sur les frontières texiennes prêts à défendre les droits américains, si les volontaires texiens ne suffisent pas à chasser Arista et ses troupes. D'un autre côté, le *Republican*, de la Nouvelle-Orléans, dit tenir d'un respectable voyageur, arrivé de la Havane, qu'il avait été reçu, dans cette dernière ville, de nombreuses lettres de marque délivrées contre les Etats-Unis par le gouvernement mexicain. Cette nouvelle est tout-à-fait invraisemblable.

**MILLE MILLES EN MILLE HEURES.**—Un pari, dont l'audace n'a pas de précédent dans les annales du sport, est maintenant en voie de solution sur l'hippodrome de la Nouvelle-Orléans. Un individu nommé Ellsworth a parié qu'il ferait mille milles en mille heures, un mille par chaque heure, ni plus ni moins, de sorte que sa marche doit se prolonger pendant près de 42 jours et 42 nuits consécutifs, sans qu'il puisse donner au repos et au sommeil d'autre temps que celui qu'il lui restera, pendant chaque heure, après l'accomplissement de chaque mille. Il lui est cependant facile de faire durer ces haltes au moins une heure et demie, en faisant un mille pendant le dernier



quart de la première heure et, sans s'arrêter, un autre mille pendant le premier quart de l'heure suivante. C'est le système adopté par Ellsworth avec beaucoup de succès, car, aux dernières dates de la Nouvelle-Orléans, sa tâche était si avancée qu'on ne doutait plus qu'il ne réussît. Nous n'avons pas besoin de dire qu'il ne manque pas de spectateurs à cette singulière promenade, mais ce qu'il y a de plus étrange, ce qui est caractéristique des mœurs américaines, c'est que les nombreux parieurs qui ont engagé des sommes considérables sur le résultat de la course, ont d'un commun accord délégué, pour surveiller Ellsworth, trois commissaires dont les pouvoirs ont été solennellement ratifiés par le juge Cochran qui leur a fait prêter, sur la Sainte Bible, le serment d'accomplir leur mission avec une religieuse fidélité. C'est à dire que devant Dieu et devant les hommes, ils ont pris l'engagement de se succéder, de 8 heures en 8 heures, auprès d'Ellsworth, d'exiger de lui qu'à chaque heure il donne son mille, sans craindre de troubler son sommeil, comme aussi de lui fournir tout ce dont il peut avoir besoin ou envie. En cas d'infidélité, ces commissaires pourront être poursuivis devant la justice, comme coupables de parjure. N'est-ce pas se moquer de Dieu et de la loi, que de mettre sous leur patronage les excentricités du sport américain?

*Courrier des Etats-Unis.*

O. BEAUCHEMIN,  
RELIEUR,

25, Rue St. Gabriel, près du Canada Hôtel.

**NOTICE.**

CONFORMÉMENT aux Clauses d'un Acte passé dans la dernière Session du Parlement Provincial intitulé: "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à l'Isle du St. Laurent et de l'Atlantique." Les Soussignés, nommés dans l'Acte pour ce projet, ont autorisé l'ouverture de LIVRES de SOUSCRIPTION au fond capital, de la Compagnie, à être ouvert le 16 Juin prochain, à MONTREAL, au Bureau de la COMPAGNIE DU CHEMIN A LISSE, No. 5, Petite Rue St. Jacques, MONTREAL, par THOMAS STEERS, Ecr. Le 23 juin, au Bureau de la Branche de la BANQUE BRITISH NORTH AMERICA, à QUEBEC, par le Caissier. Et le 23 Juin, au Bureau de la BRITISH LAND COMPANY, SHERBROOKE, par le Commissaire.

GRANT DE LONGUEUIL,  
PETER M'GILL,  
JOHN FROTHINGHAM,  
A. T. GALT,  
THOMAS TAIT,  
JOHN MOORE,  
ALEXANDER RAE.

Montréal 12 juin 1845.

Les journaux sont requis dans Montréal, Québec et la ville de Sherbrooke, dans les langues anglaise et française d'insérer l'annonce ci-dessus pendant une semaine.

Bureau de l'Adjudant Général des Milices,  
Montréal, 6 juin 1845.

**ORDRE GÉNÉRAL.**

L'ORGANISATION de la Milice du Bas-Canada étant maintenant pendante, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de dispenser de la Revue Annuelle d'icelle. Les Officiers Commandant les différens Bataillons et Compagnies du Corps sont, par conséquent, exemptés de remplir ce devoir le 29 juin, courant.

Par Ordre,

A. GUCY,  
Adjudant Général.

**AVIS A MM. LES CURÉS.**

UNE PERSONNE désirerait trouver une place comme MAITRE-CHANTRE et INSTITUTEUR pour une ECOLE-MODELE. S'adresser à ce Bureau en donnant les conditions et le prix.

Un Instituteur marié, capable d'enseigner le Français et l'Anglais, l'histoire, la géographie, l'arithmétique, etc. et même la langue latine, s'il était besoin, pouvant aussi remplir la charge de chantre, demande une place. S'adresser à ce bureau.

ON demande, pour le VILLAGE DE ST. JUDE, un INSTITUTEUR capable d'enseigner le Français, l'arithmétique, quelques notions d'histoire et de géographie. Il devra être muni de certificats de moralité. Un homme marié sera préféré. S'adresser à M. le Curé de St. Jude.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARRÉ & C<sup>ie</sup>, et de CANADA GAZETTE

**P R O S P E C T U S**  
DE LA  
PUBLICATION D'UNE NOUVELLE  
*Carte Géographique*  
DU  
**CANADA**  
ET DES PROVINCES ADJACENTES, &c.  
PAR  
JOSEPH BOUCHETTE, D. A. G.

LE SOUSSIGNÉ ayant pris des arrangements pour la publication de la Nouvelle Carte ci-dessus mentionnée, désire soumettre au public le Prospectus suivant:

PLEINEMENT convaincu de l'utilité et de l'importance d'une Nouvelle Carte de la Province du Canada, démontrant la multiplicité et l'étendue des améliorations locales qui ont marqué l'avancement du Pays dans le cours des dernières quinze années, l'AUTEUR, depuis l'Union des Provinces du Bas et du Haut-Canada, s'est laborieusement occupé du renouvellement, de la révision et de l'amélioration de sa Carte des Colonies de l'Amérique Britannique du Nord, publiée à Londres en 1830.

La Carte, ainsi améliorée, contient non seulement un aperçu fidèle du CANADA-UNI, mais embrasse aussi une exacte délimitation géographique des Provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de Terre-Neuve et de l'Isle du Prince Edouard, avec en outre une grande section des Etats limitrophes, et la ligne de division entre les deux Pays, telle qu'établie par le Traité de Washington en 1842.

Elle comprend de plus, sur une échelle détachée, cette section des Domaines Britanniques qui se trouvent entre les Océans Atlantique et Pacifique, et qui s'étend vers le Nord jusqu'aux Mers Polaires, faisant voir les découvertes les plus récentes et le résultat des recherches qui ont eu lieu en cette partie des régions arctiques, et comprenant en même temps le Territoire de l'Orégon.

Dans ses détails, la Carte contient une délimitation scrupuleuse des divisions et subdivisions actuelles du Canada en Districts, Comtés, Seigneuries et Townships; ses organisations municipales et judiciaires; les noms et localités des Paroisses; les Villes et Villages; Capaux et Chemins de Fer. Chemins pavés en Bois et Macadamisés distinguant les Routes et les Bureaux de Poste, non-seulement du Canada mais aussi des Provinces voisines.

Le tout, couché sur une projection géographique, et sur une échelle de 14 milles au pouce, formera une Carte de sept pieds sur quatre (7 x 4.)

Dans la construction de sa Carte, l'AUTEUR a apporté le plus grand soin et la plus grande attention, et dans sa compilation, a eu recours à des documents dont l'exactitude et l'autorité ne laissent aucun doute; et dont une portion considérable a été recueillie par lui-même à de grands travaux et d'après des informations personnelles qu'il a puisées de sources généralement officielles et authentiques.

L'AUTEUR ose croire que d'après l'état amélioré de la Province et l'Union récente, la publication d'une telle Carte serait d'un intérêt important et utile au Public; mais connaissant la grandeur et le coût de l'entreprise, il a supplié l'aide de la Législature Coloniale, et prends maintenant la liberté de solliciter l'encouragement libéral et le patronage du Public, sans lesquels il ne pourrait espérer de pouvoir accomplir la tâche qu'il est sur le point d'entreprendre.

La Carte sera gravée par les meilleurs Artistes soit d'Angleterre ou des Etats-Unis.

Le prix de la Carte sera, aux Souscripteurs, de £2 10s. en feuilles—ou £3 montée sur toile et rouleaux.

Les Messieurs de la campagne qui désirent souscrire pourront le faire par lettre, port-franc, adressée à Montréal à

ROBERT W. S. MACKAY  
Libraire, No. 115, rue Notre-Dame.

Le Clergé, les maîtres de poste ou autres résidant dans le pays qui procureront dix souscriptions et qui répondront pour le même nombre, recevront une copie de cette Carte, exempte de toute charge.

**CONDITIONS DE CE JOURNAL.**

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARRÉ et LERROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces. — Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 71d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 11d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4s.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY. } FRÈRES.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.